

Question écrite n° 14378 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam (Français établis hors de France - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 08/07/2010 - page 1755

Mme Joëlle Garriaud-Maylam interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'opportunité de la rédaction d'un livre blanc relatif aux possibilités d'allègement des démarches administratives pour les Français de l'étranger.

Les efforts en matière de simplification et de dématérialisation des procédures administratives pour les Français de l'étranger répondent à un double impératif d'économie sur le budget de l'action extérieure de l'État et d'amélioration de la qualité des services administratifs rendus aux usagers expatriés.

La rédaction d'un tel livre blanc s'inscrirait dans la démarche du Gouvernement visant à simplifier les démarches administratives. Celui-ci vient ainsi d'annoncer une centaine de mesures tendant notamment à créer un guichet unique pour les demandeurs d'asile, à permettre le paiement en ligne des frais de santé ou encore à organiser le dépôt en ligne des demandes d'aide au logement. Il se fixe pour objectif de réduire de 30 % les délais de traitement des demandes des usagers d'ici fin 2010, a décidé de créer un point unique de dépôt des réclamations et s'engage à publier régulièrement un baromètre rendant compte de la qualité du service rendu aux concitoyens et de la gestion de leurs réclamations. La pleine application de ces mesures aux Français de l'étranger et l'adoption de mesures d'allègement administratif adaptées à leur situation spécifique semble indispensable. Certaines formalités administratives demeurent en effet particulièrement pénalisantes pour nos concitoyens expatriés, telles que l'obtention d'un certificat de vie ou la double comparution nécessaire à la délivrance d'un passeport biométrique (voir sa question écrite n° 8245 du 2 avril 2009 sur l'établissement des passeports biométriques). Les difficultés pour joindre par téléphone certaines administrations depuis l'étranger sont également récurrentes, et les délais de traitement des dossiers encore trop longs, même si de nets progrès ont été réalisés ces dernières années.

À la suite des travaux du Livre blanc sur la politique extérieure de la France et du processus de révision générale des politiques publiques, le conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 a déjà défini des orientations en vue d'adapter les structures et les modes de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et européennes. Il serait opportun de réaliser un bilan d'étape qui listerait les démarches administratives auxquelles doivent se soumettre les Français de l'étranger, les simplifications déjà réalisées et les progrès restant à faire. La publication régulière d'un baromètre spécifique aux services administratifs à l'étranger serait particulièrement utile.

Il importe en effet de veiller à ce que nos consulats restent les garants d'un service public efficace pour nos compatriotes de l'étranger qui, du fait de leur éloignement, en sont très largement tributaires.